

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 04

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 7 décembre 2011 à 19h00
à la Salle des Remparts

Présidence : M. Eric Petitpierre

ORDRE DU JOUR

Préambule musical par l'École de musique de La Tour-de-Peilz

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2011
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Assermentation de M. Adrien Rime (UDC)
4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 4.1. Développement de la motion de M. Guy Chervet « La propriété est aussi une responsabilité »
5. Préavis et rapport
 - 5.1. Préavis municipal N° 24/2011 – Budget 2012 de la Commune de La Tour-de-Peilz et rapport de la commission
6. Rapports
 - 6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2011 - Renouvellement de la convention de collaboration avec Montreux-Vevey Tourisme et adaptation de la subvention
 - 6.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2011 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 1'173'516.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière de l'avenue de la Condémine
 - 6.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2011 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 2'479'879.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC et de Bourg-Dessous (Grand-Rue, rue du Temple, rue du Château, rue du Bourg-Dessous)
 - 6.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2011 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 1'175'540.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière du chemin du Vallon (secteur compris entre la route de St-Maurice et l'avenue des Bosquets-de-Julie) et du chemin du Cèdre (secteur compris entre le chemin du Vallon et de la Gare de Burier)
 - 6.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2011 - Plafond d'endettement pour la législature 2011-2016
 - 6.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 20/2011 - Budget 2012 de la CIEHL
 - 6.7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2011 – Budget 2012 du Fonds culturel Riviera
 - 6.8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 22/2011 – Modification du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, Saint-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve
 - 6.9. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Gilbert Vernez « Extension des heures d'ouverture d'une salle de sports »
 - 6.10. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de Mme Christiane Rithener « A La Tour-de-Peilz, un skate-park pour nos jeunes. Concrétisons leur souhait »
7. Communications municipales
 - 7.1. Communication N° 20/2011 – Engagement du nouveau chef du Service famille, jeunesse et sports
 - 7.2. Communication N° 21/2011 – Projet d'installations photovoltaïques
8. Propositions individuelles et divers

La séance débute par une prestation du « P'tit groupe » de l'Ecole de musique de La Tour-de-Peilz, sous la direction de Mme Sophie Briquet.

Appel

80 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Lionel Martin – Lorena Ruffy – Richard Sendra – Sylvie Winkler

Absent : Didier Stauber

M. le Président ouvre la séance en saluant les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue au public, à la presse, qu'il remercie d'avance de rapporter nos débats, à notre répondant de proximité, ainsi qu'à M. Théo Giacometti, apprenti de 1^{ère} année auprès du Greffe municipal.

Ordre du jour

M. le Président indique que les interpellations suivantes sont déposées au point 4 de l'ordre du jour :

- Interpellation de M. J.-Y. Schmidhauser « Plan de quartier En Sully : une chatte n'y retrouverait plus ses petits »
- Interpellation de M. J.-Y. Schmidhauser « Rives du lac : un anniversaire aux lendemains difficiles »

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que complété.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2011

M. J. Vallotton, page 35, 3^{ème} alinéa, aimerait que l'on ajoute la phrase « il aurait pu être mieux présenté ». Ces quelques mots résumant parfaitement l'avis de la commission qui a critiqué la manière dont a été présenté et préparé le dossier du parking. Cette phrase démontre que peut-être l'administration est arrivée à une telle limite qu'il devient très difficile pour elle de préparer de si gros projets. Il faudra s'en souvenir lorsqu'il s'agira peut-être un jour de discuter de l'amélioration de notre administration. Le texte final est donc le suivant :

« Ce projet n'est sans doute pas parfait, il aurait pu être mieux présenté, mais c'est un projet solide qui est le résultat de longues négociations pour que chaque partenaire y trouve son compte. »

M. O. Martin, au bas de la page 38, relève qu'il n'est pas propriétaire d'une entreprise de construction depuis près de 40 ans, mais *actif dans la construction* depuis près de 40 ans.

La parole n'étant plus demandée, **le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2011 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Invitation de M. le Conseiller d'Etat Ph. Leuba à une séance d'information relative au projet d'agglomération Rivelac mardi 20 décembre à 19h00 à la salle des Remparts.

M. le Président annonce les décès récents des mamans de Mmes S. Winkler et Ch. Hausherr de Maddalena, de M. Daniel Tissot, ancien président de notre Conseil, de la nièce de Mme S. Conod, ainsi que deux personnes qui lui sont personnellement très proches, une de ses tantes et un ami de très longue date. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

3. Assermentation de M. Adrien Rime (UDC)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Adrien Rime**, né le 24 août 1991 et domicilié à l'avenue de Perrausaz 50

4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

4.1. Développement de la motion de M. Guy Chervet « La propriété est aussi une responsabilité »

Le texte de cette motion est le suivant :

« Notre conseil est souvent appelé à se prononcer sur des préavis pour des travaux d'entretien urgents sur nos propriétés communales et nous constatons ce qui suit :

- Peu de moyens financiers sont attribués à l'entretien du parc immobilier depuis de nombreuses années. Dans la gestion immobilière, il est usuellement raisonnable de consacrer 1 % de la valeur de l'immeuble à l'entretien de ce dernier.
- Les revenus des bâtiments locatifs ne sont pas en adéquation avec les prix du marché et supportent une part non négligeable d'aides sociales occultes, non maîtrisables et pas reconnues en tant que telles.
- Au vu des derniers préavis présentés, il ne nous apparaît pas qu'une planification d'entretien des immeubles soit existante ou efficiente.
- La motion déposée par notre collègue socialiste Etienne Balestra en décembre 2007, finalement transformée en postulat, relevait déjà un manque de visibilité sur la planification des travaux à entreprendre sur nos différentes propriétés. Il demandait notamment qu'un document soit tenu à jour et remis au Conseil communal, avec un inventaire des propriétés communales, la vision à terme et les travaux à entreprendre sur ces immeubles.

Au vu de ces constats, la présente motion demande que la Municipalité :

1. Etablisse ou fasse établir un état des lieux des bâtiments communaux, puis une planification des travaux d'entretien et d'optimisation énergétique, à réaliser à court, moyen et long terme.
2. Etudie, en fonction des conclusions de cette première étape, la possibilité de vendre certains immeubles pour permettre une mise à niveau correcte de l'entretien des autres immeubles.
3. Etudie une meilleure valorisation des immeubles par une politique de loyers et d'occupation en adéquation, par exemple, avec celle des sociétés coopératives d'habitation.
4. Examine l'opportunité d'enregistrer comptablement dans le dicastère concerné l'aide sociale apportée aux locataires, dans un esprit de transparence.

Nous demandons que la présente motion soit renvoyée à une commission pour étude et rapport sur sa prise en considération. »

M. G. Chervet tient à relever quelques points, tels qu'il les ressent depuis plusieurs années :

- Sentiment d'une gestion immobilière défailante dans notre Commune, qui se fait au coup par coup et qui subit les événements plutôt que de le prévoir
- Sentiment que la Commune a de plus en plus d'immeubles déglingués, tant de par leur aspect extérieur que de leurs équipements intérieurs
- Des investissements très importants ont été consentis sur quelques immeubles sur une période de dix ans, mais en tranches saucissonnées, ne laissant ainsi pas apparaître l'ampleur des travaux (Baumes 22-24)
- Un manque de visibilité sur ce qui est entrepris du point de vue social dans les immeubles communaux de par le fait que les états locatifs sont reflétés au net, et non au brut, et que l'effort en terme social ne ressort ni des comptes, ni des budgets
- Un manque de planification sur les aspects d'économie énergétique
- Une volonté de rester coûte que coûte propriétaires d'immeubles non rentables ou non conformes aux exigences actuelles, alors que peut-être il y aurait lieu de les remplacer, de les vendre ou de les mettre en droit de superficie à des partenaires sociaux du type coopératives d'habitation

Cette motion demande avant tout des études et la mise en place d'un réel outil de gestion immobilière permettant à la Municipalité de disposer d'une vision à moyen et long terme sur la gestion du patrimoine communal et de la communiquer plus clairement au Conseil au fil des préavis qui y sont liés.

La parole n'est plus demandée. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, cette motion est transmise à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Jacques Vallotton
<u>Membres</u>	PLR	Guy Chervet – Eric Mamin
	SOCIALISTE	Jean-Yves Schmidhauser
	UDC	Alice Voellmy
	PDC/Ind.	Frédéric Glauser
	VERTS	Emmanuelle Wyss

4.2. Interpellation de M. Jean-Yves Schmidhauser « Plan de quartier En Sully : une chatte n'y retrouverait plus ses petits »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est le suivant :

« Le 14 mars 2007, soit il y a bientôt 5 ans, j'ai interpellé la Municipalité sur le plan de quartier En Sully après avoir constaté que ce plan, établi en 1989, n'était absolument plus adapté aux conditions locales et que les promoteurs devaient faire face à de nombreuses oppositions. A l'époque, il avait également été démontré les difficultés pour harmoniser le schéma de circulation de ce plan de quartier avec l'idée de création d'un giratoire au carrefour de la route de Chailly et du chemin de Pérouge.

A l'époque, la Municipalité avait répondu, le 27 juin 2007, en bref que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes et qu'il était exclu de demander une révision du plan de quartier.

Le 24 juin 2010, le promoteur a présenté en grande pompe à la Municipalité un nouveau concept pour l'aménagement de ce quartier, en faisant confectionner une maquette. A l'époque, tous les intervenants avaient apprécié la démarche. Elle avait fait les grands titres de la presse locale. Cette nouvelle proposition, intéressante à bien des égards, confirmait ce qui était déjà pressenti trois ans plus tôt, soit la nécessité de revoir fondamentalement l'aménagement de cette parcelle, dont le plan adopté il y a plus de 30 ans était devenu manifestement inadapté.

Il nous était alors annoncé l'arrivée d'une cité-jardin modèle s'appuyant sur cinq règles : privilégier un espace vert continu s'étendant sur toute la propriété, créer un quartier sans voiture avec un parking souterrain desservant les différents groupes de constructions, prévoir une seule maison par secteur, prescrit selon le plan de quartier et, pour chaque maison, une typologie et un architecte différents.

On nous annonçait également la construction sur terrain privé d'une installation de chauffage à distance alimentée avec l'eau du lac. Tiens, tiens, cela me rappelle quelque chose...

Mais entre les intentions annoncées et la réalité, il y a souvent une grande différence. Et, alors que l'on nous annonçait en 2010 l'arrivée d'un nouveau concept révolutionnaire, le promoteur a parallèlement poursuivi les procédures judiciaires et obtenu un permis de construire en force, mais non pas sur le nouveau projet qu'il avait présenté à la Municipalité en juin 2010, mais l'ancien projet basé sur le plan de quartier 1989. Une sacrée différence d'approche !

Toutefois, le voilà aujourd'hui qui met à l'enquête la création d'une centrale de chauffe à distance, basée elle... sur le nouveau projet qu'il avait présenté à la Municipalité en juin 2010.

Vous le reconnaîtrez certainement, une chatte n'y retrouverait pas ses petits.

Je dois pour ma part vous avouer que je suis surpris de la mise à l'enquête d'une installation de chauffage à distance censée pouvoir alimenter notre commune, alors que cette question n'a pas encore été débattue. La démarche me semble pour le moins cavalière et n'augure rien de bon pour la suite. Doit-on comprendre que le promoteur souhaite avancer dans une démarche relevant de la politique du fait accompli ?

Ou doit-on déduire qu'il a déjà reçu des assurances de la part de la Municipalité, alors que la question n'a pas encore été traitée par notre Conseil ?

Je souhaite en conséquence que la Municipalité renseigne pleinement et rapidement notre Conseil sur la situation en répondant par écrit aux questions suivantes :

1. La Municipalité connaît-elle les intentions du promoteur quant à l'aménagement de la parcelle « En Sully » ?
2. Dans l'affirmative, le promoteur entend-il réaliser le projet pour lequel il a reçu un permis de construire définitif ou envisage-t-il de mettre à l'enquête un nouveau projet basé sur le concept présenté en grande pompe le 24 juin 2010 ?
3. Quelles actions la Municipalité entend-elle mener pour favoriser la construction du projet présenté par le promoteur en 2010 ?
4. La Municipalité a-t-elle pris des engagements vis-à-vis du promoteur ou d'autres tiers par rapport à la création éventuelle d'un chauffage à distance destiné à être utilisé pour la desserte de parcelles externes au plan de quartier ? Dans l'affirmative, lesquels ?
5. Dans la négative, la Municipalité peut-elle confirmer que la mise à l'enquête en cours concernant la centrale de chauffe se fait aux seuls risques et périls du promoteur et ne liera en aucune manière la Municipalité, qui garde ainsi toute marge de manœuvre par rapport à la création d'un réseau de chauffage à distance pour notre commune ?

Je vous remercie de votre réponse écrite que je souhaiterai avoir lors du prochain Conseil. »

Mme N. Rimella, municipale, répond que la Municipalité n'a pas connaissance des intentions du promoteur. Officieusement, nous savons qu'il reprend son projet initial, mais nous n'avons pas eu d'autres informations à ce sujet. Pour ce qui est de favoriser le projet 2010, la Municipalité ne peut que dire et répéter au promoteur que ce projet lui plaît beaucoup. C'est sa seule marge de manœuvre. La commune est évidemment intéressée par la centrale de chauffe, mais il s'agit d'un projet privé et ce n'est donc pas du tout de la compétence de la

Municipalité. Comme indiqué dans la réponse à une précédente interpellation de M. J.-Y. Schmidhauser, le seul engagement de la commune a été de participer, à hauteur de fr. 25'000.-, aux frais d'études et de prendre une option pour le raccordement du bâtiment d'utilité publique de la Faraz, sachant que d'autres bâtiments communaux pourraient éventuellement être raccordés à cette centrale de chauffe. La Municipalité suit donc évidemment ce dossier avec intérêt.

La parole n'est plus demandée. **L'interpellateur se déclarant satisfait de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.**

4.3. Interpellation de M. Jean-Yves Schmidhauser « Rives du lac : un anniversaire aux lendemains difficiles »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est le suivant :

« Le 28 novembre 2010, le corps électoral boéland prenait une décision historique, soit celle d'accepter l'initiative Rives du Lac.

Depuis lors, et si j'en crois les communications municipales, notre municipalité s'est officiellement mise à la tâche, dans le respect de la volonté populaire.

Mais il semblerait qu'elle ne soit pas la seule intervenante et que les services de l'Etat soient également concernés. Or, il nous été indiqué que cela ne concourrait pas à une avancée rapide du projet. Résultat des courses, la réalisation de ce chemin piétonnier semble désormais se transformer à une partie grandeur nature de « *hâte-toi lentement* ».

Si cette volonté ludique peut s'expliquer dans la capitale mondiale du jeu, elle me semble toutefois assez incompatible avec la loi sur les droits politiques, dont l'article 106o LDP fixe un délai maximum de 15 mois pour que le Conseil prenne les décisions utiles à la mise en œuvre de l'initiative.

Nous avons fêté récemment le premier anniversaire de l'acceptation de cette initiative par le peuple. C'est dire que douze mois sur quinze se sont déjà écoulés, respectivement qu'il reste moins de trois mois pour que notre Conseil puisse prendre les décisions utiles à sa mise en œuvre, soit concrètement voter le crédit de réalisation. Le 28 février 2012, il sera trop tard.

Mais pour que notre Conseil puisse se prononcer, encore faut-il qu'il reçoive un préavis municipal. Or, un tel préavis n'existe pas et je doute d'ailleurs que sa rédaction ait commencé. En effet, ce n'est que tout récemment, soit le 18 novembre 2011, que la Municipalité a mis en soumission le mandat d'urbanisme pour la réalisation de ce chemin souhaité par la population. Et même si un préavis était déposé pour le prochain Conseil du 15 février 2012, aucune décision de mise en œuvre ne pourra être raisonnablement prise avant le 21 mars 2012.

Dans ces conditions, il semble clair que la Municipalité ne va pouvoir respecter le délai de quinze mois de l'article 106o LDP.

Certes, il existe la bouée de l'unique prolongation de six mois prévue par l'article 106o LDP, pour autant toutefois que note Conseil soit requis en temps utile et accepte de l'accorder. Il faudra toutefois que la Municipalité puisse justifier des raisons des retards pris.

Puisque le dernier délai pour demander à notre Conseil d'accorder une prolongation unique de six mois tombera lors de la prochaine séance du 15 février 2012, il m'apparaît que la présente interpellation se justifie pleinement et qu'il est nécessaire que la Municipalité réponde pour la prochaine séance de février 2012 aux questions suivantes :

- La Municipalité peut-elle nous informer, par un bref historique, sur les principales actions entreprises depuis le 28 novembre 2010 pour avancer dans la mise en œuvre de l'initiative « Rives du Lac » ?
- Pour quelle(s) raison(s) le mandat d'urbanisme apparemment nécessaire à la réalisation du chemin piétonnier n'a été mis en soumission que le 18 novembre 2011 ?
- Quelle procédure la Municipalité a-t-elle envisagée pour définir les modalités de réalisation de ce chemin piétonnier (concours d'urbanisme, sélection de mandataires, simple appel d'offre, etc.) ?
- La Municipalité a-t-elle rendu attentifs les services de l'Etat sur les délais péremptoires prévus par l'article 106o LDP et quelle a été la réaction de ces derniers ?

Je vous remercie de votre attention. »

M. le Syndic rappelle que deux communications de la Municipalité faites en 2011 fournissent un certain nombre d'indications concernant l'historique du projet et sa mise en œuvre. C'est le 24 février 2011 que la première rencontre a eu lieu avec les services cantonaux afin de déterminer quelles étaient les compétences

respectives et l'instance qui aurait le leadership dans ce dossier. Le 12 avril 2011, un avis de droit des services cantonaux indiquait que c'était la commune qui devait mener ce projet, avec l'appui du Canton. Une deuxième rencontre a eu lieu le 24 juin 2011. Celle-ci a permis de valider la décision concernant le leadership et de décider que cette réalisation se ferait sous l'égide de la loi sur les routes. Les représentants cantonaux restaient encore à désigner. On s'aperçoit que si quinze mois sont fixés pour mettre en œuvre les résultats d'une initiative populaire, les services cantonaux ont d'autres règles, et d'autres calendriers entrent alors en ligne de compte. Si le cheminement des rives du lac est une priorité pour notre commune, ce n'est qu'une des nombreuses priorités des différents services cantonaux. Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 9 août 2011. Il a pu déterminer son calendrier et la méthode de travail qui serait suivie. Le 5 octobre 2011, la première mouture de l'appel d'offres et la désignation du mandat d'assistance pour la procédure d'appel d'offres concernant la loi sur les marchés publics a été faite. Le 11 novembre 2011, le mandat définitif et la composition du jury pour le crédit d'étude ont pu être adoptés par le groupe de travail. L'appel d'offres a été publié le 18 novembre 2011. Un deuxième calendrier se met en place avec ce type de procédure, à savoir les règles qui régissent les appels d'offres sur les marchés publics. Le délai de remise des offres est fixé au 11 janvier 2012. A mi-janvier, l'évaluation sera terminée. Le 20 janvier, les auditions éventuelles des différents mandataires et personnes qui auront participé seront faites et à fin janvier, il devrait être possible de notifier l'adjudication. Il y aura ensuite lieu de préparer le préavis à l'intention du Conseil pour que l'étude puisse être réalisée. La communication 18/2011 indique que les services cantonaux ont été informés du fait que les délais initiaux ne pouvaient pas être tenus. Pour ce qui est des procédures, celles-ci vont avoir lieu en deux temps. Il s'agit tout d'abord de mettre à l'enquête le tracé du chemin, de le faire valider, ce qui ne sera évidemment pas facile – et d'autres délais entreront alors en ligne de compte (recours devant les différents tribunaux). Une fois le cheminement établi et définitivement adopté, il sera temps de passer à la question de la réalisation.

La parole n'est plus demandée. **L'interpellateur se déclarant satisfait de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.**

5. Préavis

5.1. Préavis municipal N° 24/2011 – Budget 2012 de la Commune de La Tour-de-Peilz et rapport de la commission

Rapport lu par M. Fabrice Donatantonio, président de la Commission des finances

M. le Président rappelle la procédure mise en place pour l'étude de ce budget, qui sera discuté dicastère par dicastère (et non pas chapitre par chapitre) afin de gagner du temps, étant donné que le Conseil a déjà pu poser des questions lors de la séance de présentation.

1. ADMINISTRATION GENERALE

La parole n'est pas demandée.

2. FINANCES

Compte 200.3818.00

Attrib. – Energies renouvel. dévelop. dur.

Amendement proposé par M. J.-Y. Schmidhauser

M. J.-Y. Schmidhauser indique que, depuis maintenant près de six ans, les discussions sur le budget l'ont toujours quelque peu surpris, tant il s'avère que les budgets que la Municipalité présente chaque année sont en définitive extrêmement éloignés de la réalité financière de la Commune une fois les comptes bouclés. Il suffit de se référer aux graphiques situés dans les premières pages du budget pour constater l'écart extrêmement important qui a existé ces dernières années, écart qui oscille entre 5 et 11 millions de francs. Les budgets sont toujours négatifs, alors que les résultats de la Commune sont nettement positifs. Et l'on ne parle pas de quelques pourcentages, qui s'expliquent par le fait qu'il est difficile de pouvoir prévoir un certain nombre d'éléments, que ce soit des rentrées ou des dépenses exceptionnelles. Ici, l'écart est énorme puisqu'il est pratiquement de 20%.

Nous pouvons tirer un certain nombre de conséquences de cette constatation :

1. En premier lieu, la situation financière de la Commune est actuellement très favorable. Notre Commune dispose de moyens financiers importants. Cela est dû à la bonne santé financière de nos concitoyens mais aussi à la bonne gestion des comptes communaux menés tant par le Conseil que par la Municipalité.
2. En second lieu, ce n'est pas parce que notre Commune présente des comptes qui feraient rêver certains pays européens qu'il y a lieu de dépenser sans compter. Nous devons rester prévoyants et profiter des belles années financières que nous connaissons pour accumuler des réserves qui nous permettront de faire face non seulement à des années plus difficiles, mais également aux lourds investissements qui attendent notre collectivité dans le futur.

3. Nous sommes tous d'accord que maintenir, en tous les cas pour 2012, les conditions-cadres permettant à notre Commune de faire face avec sérénité aux défis qui l'attendent. Il suffit de se référer au plan d'investissement pour constater que notre collectivité continuera d'avoir besoin à l'avenir de moyens financiers importants si elle veut pouvoir mettre en place, rénover, les infrastructures qu'elle met à disposition de notre population.

Toutefois, en regardant le plan d'investissement, il constate qu'une charge future a manifestement été sous-estimée, à savoir les investissements qu'il faudra concéder en matière d'assainissement des bâtiments communaux et d'économies d'énergie. Ces lourds investissements seront absolument nécessaires, ce d'autant plus depuis que les Chambres fédérales ont validé l'option de la sortie du nucléaire. La Municipalité a d'ailleurs un certain nombre de projets dans ce domaine.

Il nous appartient aujourd'hui de profiter de l'excellente santé financière de notre Commune pour mettre de côté les moyens financiers qui seront impérativement nécessaires demain pour moderniser nos infrastructures et les rendre économes en énergie. Il n'est pas nécessaire de faire de longs discours pour illustrer cette problématique. Il suffit de penser :

- soit à l'assainissement énergétique des bâtiments communaux ;
- soit à la volonté d'investissements dans des panneaux solaires photovoltaïques ;
- soit encore à la refonte complète de l'éclairage public.

Il ne s'agit-là que de quelques exemples qui pourraient être multipliés à l'infini dans la mesure où, il faut bien l'admettre, notre Commune n'a pas été particulièrement proactive dans ce domaine jusqu'à ce jour.

La Municipalité se propose de verser au fonds spécial lié aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables (compte 200.3818.00) un montant de fr. 85'000.-. En réalité, ce montant ne provient pas du ménage communal, ce n'est que le transfert au fonds affecté des ressources qui ont été prélevées sur les consommateurs, ceci grâce à la taxe CO², d'une part, et à la taxe sur l'électricité qui avait été validée par le Conseil suite à une motion qu'il avait lui-même déposée. C'est dire qu'aujourd'hui l'intégralité du fonds constitué pour les énergies renouvelables et les économies d'énergie est financée non pas par le ménage communal, mais par les consommateurs.

Un certain nombre d'autres communes ont adopté le principe selon lequel elles contribuent, par un prélèvement sur le ménage communal, également au fonds spécifique payé par les consommateurs, pour un montant similaire. Cela permet de répartir équitablement la charge des investissements en matière d'économies d'énergie et de favorisation des énergies renouvelables entre les consommateurs, d'une part, et les citoyens, d'autre part. Il semblerait judicieux de mettre en place ce principe pour 2012, raison pour laquelle il propose que le montant de fr. 85'000.-, soit fr. 0.- pour la commune, attribué au compte 200.3818.00 soit doublé et porté à fr. 170'000.-. Il ne s'agit pas là de voter une dépense, mais uniquement de permettre d'augmenter ce fonds communal afin que celui-ci puisse prendre rapidement une certaine consistance pour faire face aux investissements de demain.

Par ce geste, nous démontrerons de façon concrète notre attachement à cette problématique à laquelle nos concitoyens sont désormais extrêmement sensibles. Nous contribuerons également à augmenter les moyens à disposition de la Commune pour faire face aux investissements futurs dans ce domaine. Nous exprimerons aussi le principe de solidarité qui doit exister entre les consommateurs et les citoyens, ceci dans un domaine qui concerne tant les autorités politiques que les citoyens.

Lors de la récente séance de la commission chargée d'étudier son postulat sur l'énergie photovoltaïque, il s'est manifesté une forte unanimité sur la nécessité de favoriser à l'avenir la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie. En acceptant d'augmenter l'attribution au fonds spécial dédié à cet effet, le Conseil passera de la parole aux actes. Il en va de notre crédibilité politique.

M. G. Chervet estime qu'il faut être extrêmement prudent avec l'utilisation de ces fonds. C'est précisément parce que c'est un fonds est attribué qu'il est neutralisé. Selon le règlement voté à l'époque par le Conseil, il lui semble que ce fonds n'était pas exclusivement destiné à des projets dont la propriété est à la commune. Il pouvait aussi être utilisé par des propriétaires privés. Il verrait donc assez mal que l'on dote un fonds pour faire des études en faveur de privés, sur le dos des contribuables.

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle que ce fonds a été créé pour tout projet d'intérêt communal. Les fr. 25'000.- versés par exemple par la commune pour l'étude d'un chauffage à distance, c'est un projet qui est privé – la commune n'est pas propriétaire – mais qui est d'intérêt communal.

M. G. Chervet indique que c'est précisément la crainte qu'il avait. A l'heure où l'on veut sortir du nucléaire, un projet privé dans le domaine des énergies renouvelables sera de toute manière toujours d'intérêt communal, voire national ou international. Il recommande donc au Conseil de rejeter cet amendement et propose à son auteur de revenir avec des projets concrets, dans lesquels la commune pourra investir de manière intelligente et directe.

M. J.-Y. Schmidhauser pense que l'un n'exclut pas l'autre. Pour venir avec des projets concrets, encore faut-il avoir les réserves nécessaires. Ce qu'il demande, c'est de créer ces réserves, parce que des projets, il en a plein et beaucoup de motions vont arriver. Mais il craint qu'on vienne lui dire, en 2013, 2014, que la situation a changé, que les belles années sont derrière nous et qu'il y a la crise. Il faut mettre aujourd'hui de côté ce qui nous sera utile demain pour soutenir les investissements. Les collectivités publiques ne doivent pas limiter leurs investissements parce qu'il y a la crise ; cela ne fait qu'aggraver les choses. Nous avons la chance à La Tour-de-Peilz d'avoir une situation qui est extraordinairement saine. Cela ne nous coûte rien de mettre de côté quelque chose dont nous savons pertinemment que cela sera utile dans les années à venir. Il ne s'agit pas de voter une dépense, mais il y a de nombreux projets communaux, qui sont extrêmement concrets, dont on sait déjà qu'ils mangeront ce fonds en à peine quelques motions.

M. F. Grognez, municipal, se dit content de voir que certains trouvent la commune de La Tour-de-Peilz extrêmement riche. Il rappelle toutefois que nous avons toujours près de 20 millions de francs de dettes. Il y a aujourd'hui un projet qui concerne le toit du collège des Mousquetaires, qui devrait coûter aux alentours de 2 millions de francs. Ce fonds ne sera donc pas suffisant. Cette recette affectée est en fait une taxe. Que ce soit le contribuable fiscal ou le contribuable par la taxe, ce sont toujours les mêmes qui paient. Ce fonds est alimenté par une taxe de 0,03 cts, à laquelle nous avons ajouté la rétribution de la taxe CO² qui nous revient de la Confédération. Ce montant de fr. 85'000.-, c'est une réserve comptable. Bien sûr que nous encaissons cette taxe, mais elle est comprise dans la dette globale de la commune. Le jour où l'on prendra de l'argent sur ce compte, il faudra emprunter le même montant à la banque. Nous avons effectivement des réserves financières, mais finalement, tant qu'une commune a des dettes, elle ne fait pas de bénéfices. Il recommande donc de refuser cet amendement. Si M. J.-Y. Schmidhauser a beaucoup de projets et qu'il estime que ce fonds devrait être augmenté, il faut qu'il fasse une proposition pour doubler, voire tripler la taxe et, à ce moment-là, il y aura plus d'argent dans le fonds et on pourra développer d'autres projets. La caisse de la commune sera certainement obligée de donner un coup de pouce pour le projet du collège des Mousquetaires. Il y aura une ligne budgétaire pour cet investissement, il y aura des recettes puisque, selon le postulat, c'est quelque chose de rentable. Il n'y aura donc pas besoin de remettre beaucoup d'argent dans le fonds. A un moment donné, la commune empruntera de l'argent et, avec la vente d'électricité, il y aura un solde. Si le solde est négatif, il faudra puiser dans le fonds et si le solde est positif, le fonds continuera à augmenter. Il n'est pas nécessaire de changer de système, raison pour laquelle il recommande de refuser cet amendement. Si l'on veut augmenter ce fonds, il faut augmenter la taxe.

La parole n'étant plus demandée, **l'amendement de M. J.-Y. Schmidhauser est refusé par 45 voix contre 30 (2 abstentions).**

3. DOMAINES ET BATIMENTS	La parole n'est pas demandée.
4. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS	La parole n'est pas demandée.
5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	La parole n'est pas demandée.
6. POLICE - FEU - PCI	La parole n'est pas demandée.
7. SECURITE SOCIALE	La parole n'est pas demandée.
RECAPITULATION	La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 24/2011,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2012 tel que présenté et prévoyant :

Charges	fr.	56'947'622.-
Revenus	fr.	53'050'754.-
Déficit présumé	fr.	3'896'868.-

6. Rapports

6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2011 - Renouvellement de la convention de collaboration avec Montreux-Vevey Tourisme et adaptation de la subvention

Rapporteur : M. Kurt Egli

M. R. Onrubia indique, à titre personnel, que tant que l'image de La Tour-de-Peilz ne sera pas davantage présente dans la promotion touristique de Montreux-Vevey Tourisme, il votera contre ce genre de préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (quatre avis contraires et huit abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 13/2011 du 2 novembre 2011,
- oui le rapport de la Commission en charge de l'étude de ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à son ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le montant de CHF 199'922.65 comme subvention annuelle à Montreux-Vevey Tourisme (MVT) ;
 2. de porter un montant annuel de CHF 199'922.65 au budget communal ordinaire pour les années 2012 à 2014 ;
 3. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.
- 6.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2011 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 1'173'516.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière de l'avenue de la Condémine

Rapporteur : M. Etienne Balestra

La discussion est ouverte simultanément sur les préavis 14, 15 et 16/2011.

Mme E. Wyss ne peut qu'adhérer au projet de la Municipalité d'entreprendre ces travaux de séparation des eaux. Le rapport de la commission montre qu'il y a eu de nombreuses questions concernant les aménagements de surface. Elle se réjouit d'apprendre que la Municipalité prévoit de construire un abri pour vélos sur la place nord de la gare. Toutefois, sur le plan fourni avec le rapport de la commission, il lui semble voir six places pour vélos au nord des voies et neuf au sud. Où se situeront les quinze places supplémentaires et l'abri en question ? Elle se demande également si la somme de fr. 18'000.- attribuée pour le mobilier urbain n'est pas sous-évaluée si l'on veut acquérir un système de bornes suffisamment solides pour attacher les vélos en toute sécurité et pour l'abri lui-même.

Mme N. Rimella part du principe que le service concerné a bien étudié les prix et que les fr. 18'000.- sont jugés comme étant suffisants. Pour ce qui est de l'abri à vélos, ce qui figure sur les plans, ce ne sont pas les crochets, mais les volumes à disposition. Il sera possible de mettre 24 vélos sur la partie nord et le même nombre au sud. Et une fois que les CFF auront terminé leur aménagement, on pourra probablement ajouter encore quelques modules.

M. le Président rappelle qu'il y a pour chacun de ces préavis un amendement technique de la Commission des finances. Ceux-ci ne soulèvent pas d'objections.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis N° 14/2011 du 14 septembre 2011, amendé par la Commission des finances,
- où le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- a) d'approuver les demandes de crédit pour l'assainissement des collecteurs EC/EU, la réfection et le réaménagement de l'avenue de la Condémine ;
- b) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 563'288.- à prélever par le débit du compte N°9141.040.00 « Réfection et réaménagement de l'avenue de la Condémine » (partie route et aménagements) ;
- c) d'amortir cet investissement par le compte No 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs doté à ce jour de Fr. 13'085'000.- ;
- d) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 610'228.- à prélever par le débit du compte N° 9141.040.00 « Assainissement des collecteurs EC/EU de l'avenue de la Condémine » (partie assainissement EC+EU) ;
- e) d'amortir cet investissement par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 2'905'000.- ;
- f) d'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions accordé par le Conseil lors de sa séance du 27 octobre 2006, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 21'000'000.-.

6.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2011 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 2'479'879.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC et de Bourg-Dessous (Grand-Rue, rue du Temple, rue du Château, rue du Bourg-Dessous)

Rapporteur : M. Etienne Balestra

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis N° 15/2011 du 14 septembre 2011, amendé par la Commission des finances,
- où le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- a) d'approuver les demandes de crédit pour l'assainissement des collecteurs EC/EU, la réfection et le réaménagement du solde de la route de St-Maurice, de la Grand-Rue, de la rue du Château, de la rue du Temple et de la rue du Bourg ;
- b) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 1'611'921.- à prélever par le débit du compte N°9141.039.00 « Réfection et réaménagement de la route de St-Maurice, de la Grand-Rue, de la rue du Château, de la rue du Temple et de la rue du Bourg » (partie route et aménagements) ;

- c) d'amortir cet investissement par le compte No 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs doté à ce jour de Fr. 14'697'000.- ;
- d) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 867'958.- à prélever par le débit du compte N° 9141.039.00 « Assainissement des collecteurs EC/EU de la Grand-Rue, de la rue du Château, et de la rue du Bourg » (partie assainissement des collecteurs EC+EU) ;
- e) d'amortir cet investissement par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 3'773'000.- ;
- f) d'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions accordé par le Conseil lors de sa séance du 27 octobre 2006, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 21'000'000.-.

6.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2011 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 1'175'540.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière du chemin du Vallon (secteur compris entre la route de St-Maurice et l'avenue des Bosquets-de-Julie) et du chemin du Cèdre (secteur compris entre le chemin du Vallon et de la Gare de Burier)

Rapporteur : M. Etienne Balestra

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis N° 16/2011 du 14 septembre 2011, amendé par la Commission des finances,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- a) d'approuver les demandes de crédit pour l'assainissement des collecteurs EC/EU, la réfection et le réaménagement des chemins du Vallon et du Cèdre ;
- b) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 807'548.- à prélever par le débit du compte N°9141.038.00 « Réfection et réaménagement des chemins du Vallon et du Cèdre » (partie route et aménagements) ;
- c) d'amortir cet investissement par le compte No 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs doté à ce jour de Fr. 15'505'000.- ;
- d) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 947'992.- à prélever par le débit du compte N° 9141.038.00 « Assainissement des collecteurs EC/EU des chemins du Vallon et du Cèdre » (partie assainissement EC+EU) ;
- e) d'amortir cet investissement par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 4'721'000.- ;
- f) d'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions accordé par le Conseil lors de sa séance du 27 octobre 2006, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 21'000'000.-.

6.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2011 - Plafond d'endettement pour la législature 2011-2016

Rapporteur : M. Fabrice Donatantonio

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 19/2011,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de fixer le plafond d'endettement brut à 85 millions de francs pour la durée de la législature 2011-2016 ;
2. d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini sous chiffre 1 des présentes conclusions, sous la forme d'emprunts individuels ou par obligations, à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la commune ;
3. de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à 2 millions de francs pour la durée de la législature 2011-2016.

6.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 20/2011 - Budget 2012 de la CIEHL

Rapport lu par Mme Nathalie Dubuis

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal no 20/2011 du 2 novembre 2011,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

6.7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2011 – Budget 2012 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par Mme Antoinette De Gautard-Rayroud

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal no 21/2011 du 2 novembre 2011,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2012 du Fonds culturel Riviera.

- 6.8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 22/2011 – Modification du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, Saint-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve

Rapporteur : M. Kurt Egli

M. A. Raemy constate qu'il n'est pas fait mention, dans les conclusions, de la taxe sur les résidences secondaires. Est-ce volontaire ou est-ce un oubli ?

M. K. Egli répond qu'il s'agit d'un oubli de sa part qui a échappé à tous les membres de la commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 22/2011 du 2 novembre 2011,
- oui le rapport de la Commission en charge de l'étude de ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à son ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter la modification du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, Saint-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve.

- 6.9. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Gilbert Vernez « Extension des heures d'ouverture d'une salle de sports »

Rapporteur : Mme Emmanuelle Wyss

M. G. Vernez souhaite modifier un mot dans le texte de sa motion. A la 1^{ère} ligne, il est écrit : « La Municipalité peut-elle envisager d'étudier la possibilité... ». Il souhaite changer le verbe « étudier » par « donner ». Cela lui paraît plus cohérent. Il demande que la Municipalité donne la possibilité d'ouvrir les salles de sport. Cette motion n'existerait pas s'il était facile d'avoir accès à une salle de sport. Il est vrai qu'il n'y a actuellement pas de demande de la part d'un groupe de jeunes pour occuper une salle de sport, contrairement à Vevey, où la demande existe. Mais un grand nombre de sociétés basées à Vevey (escrime, natation, tir à l'arc, aviron, athlétisme, etc.) accueillent des Boélands et des Boélandes. Si des ateliers sportifs s'ouvrent à La Tour-de-Peilz, il est certain que des Veveysannes et des Veveysans viendront à La Tour-de-Peilz pour occuper ces salles de sport. Dans le domaine des manifestations déjà, les limites communales sont pour ainsi dire inexistantes. Il existe un programme fédéral intitulé « Bien bouger, bien manger ». Il semble que si la commune offre des conditions cadres, nous pourrions répondre à un intérêt public. Il sera aussi possible pour des clubs sportifs d'organiser des démonstrations, de faire de la promotion, de la prospection s'ils le désirent. Le rapport dit que la salle des Marronniers est peu pratique. Peut-être bien pour mettre sur pied un concours ou un championnat officiel, mais dans toutes les salles de sport de La Tour-de-Peilz, on peut jouer au basket, au badminton, au volleyball, au football tennis, au tchoukball, au breakdance, etc. La notion de plaisir doit primer sur l'esprit de compétition. Cette motion est pleinement ciblée pour favoriser ou développer l'activité sportive facultative. Si le Conseil estime que cette motion implique une dépense trop élevée ou qu'elle est trop luxueuse, elle sera refusée, mais il le regrettera.

M. K. Egli indique que ceux qui ont siégé dans la commission ne seront pas étonnés d'apprendre qu'il n'est pas d'accord avec les conclusions du rapport. Il n'a par contre pas rédigé un rapport de minorité. Le motionnaire aime visiblement partager. Comme lors de son intervention pour l'ouverture au public du manège de Villard, il aimerait que la population puisse profiter de la totalité des infrastructures de notre commune. Il dit comprendre cette démarche et être le premier à le soutenir, mais cela uniquement dans la mesure du possible. Il admet avoir traité - de façon exagérée - cette motion de naïve et de populiste. Il prie son auteur de bien vouloir excuser cet écart de langage, mais il tient à s'en expliquer.

Tout d'abord, la commission a une fois de plus constaté le manque criard de salles de sport dans notre commune, voire dans le district. A l'exception des dimanches et des vacances scolaires, il n'y a aucune disponibilité régulière. Des sociétés bien organisées, comme le Karaté Club Okinawa, cherche en vain une salle.

Pourquoi populiste ? La motion fait croire à la population qu'une utilisation des salles serait facilement possible avec un peu de bonne volonté de la part de l'administration ou sans quelques empêcheurs. La motion dit en substance : vous devez pouvoir utiliser une salle sans contrainte. Or, c'est faux. C'est un peu comme dire : si vous avez envie de travailler sur un ordinateur, vous pouvez aller le samedi et le dimanche au greffe municipal car les machines n'y sont pas utilisées. Ou bien pour vos pique-niques vous pouvez utiliser en cas de pluie, le soir, les week-ends et pendant les vacances scolaires, les réfectoires de nos collègues.

Pourquoi naïf ? Le motionnaire pense que l'ouverture d'une salle permet de canaliser l'envie ou le besoin de bouger parmi les jeunes. Pensez-vous vraiment que les jeunes qui ont envie de bouger ne trouvent pas déjà aujourd'hui des endroits qui conviennent ? Il suffit pour s'en convaincre de passer au terrain de Bel-Air, dans les cours de nos collèges ou encore au terrain de Pra à Vevey, terrains continuellement occupés mais malheureusement pas assez nombreux. Par contre, penser que le vandalisme s'arrêterait aux portes des salles, c'est pêcher par naïveté.

Il faut également être pragmatique. Comment concilier plusieurs personnes, souhaitant pratiquer différents sports, dans une seule et même salle ? Cela semble bien difficile, malgré la présence d'un surveillant sur place. Il y aura forcément des heureux et des frustrés.

D'autre part, nous émettons un mauvais signal si nous suivons le motionnaire. Nous avons à La Tour-de-Peilz un magnifique tissu de sociétés sportives, bien vivantes et extrêmement engagées dans et pour la vie de notre commune. Prenez par exemple le volet « intégration », on ne voit pas de racisme lors d'une soirée de gymnastique, mais une parfaite cohabitation sur scène, comme d'ailleurs lors d'un entraînement de basket, de volley, etc. Une acceptation de la motion serait un désaveu envers tous les dirigeants, entraîneurs et moniteurs qui se dépensent sans compter. Tous les sports, quasiment sans exception, peuvent être pratiqués sur la Riviera. Le problème, c'est le manque de terrains et de salles. Comme dans le domaine de la culture, notre région offre au niveau du sport une pléthore d'activités. Mais malgré cette offre, ou peut-être à cause de celle-ci, bien des jeunes ne pratiquent aucune activité sportive ; la région ne sort plus aucun sportif d'élite. Cherchez l'erreur !

Le motionnaire veut offrir la possibilité de la pratique d'une activité sportive sans être membre d'un de ces clubs. Il s'agit-là également d'un mauvais signal. On prône une vie à la carte, exactement le contraire d'une vraie activité sportive. Je veux bien jouer au basket quand j'en ai envie, quand j'ai pu me lever, quand je ne sais pas quoi faire, mais jamais suivre un entraînement régulier, essayer de progresser, partager mes émotions avec des coéquipiers. Ce n'est pas précisément le message que nous devons adresser à la jeunesse. Notre vie, la vie professionnelle, la vie familiale, est pleine de contraintes et ne se déguste pas « à la carte ». Même en cas d'acceptation d'une ouverture des salles, les contraintes seraient multiples. Il suffit de voir les conditions d'utilisation de la Ville de Nyon, citée comme exemple par le motionnaire. Le site internet est libellé comme suit :

« C'est quoi : Des vacances d'octobre à celles d'avril, la salle de sport de Nyon-Marens s'ouvre pour offrir une alternative aux sports de rue. L'entrée est libre et sans inscription. (*Personne ne parle des dimanches.*)

C'est pour qui : Pour tous, dès 10 ans. (*Comment faire avec des enfants de 10 ans et des adultes de 50 ans dans la même salle ?*)

On y fait quoi : Du foot, du basket ou du Parkour, mais tu peux aussi proposer un autre sport ou venir simplement pour regarder. (*Qui décide de l'activité ?*)

C'est où : A la salle de sport de Nyon-Marens, rue du Stand 5, à Nyon.

C'est quand : Tous les samedis de 14h00 à 18h00 pour les 10 - 14 ans et de 18h30 à 22h00 pour les jeunes dès 14 ans. (*De nouveau, on ne parle pas du dimanche, mais on cadre au moins l'âge.*)

Programme spécial durant les vacances.

Comment ça marche : L'entrée est libre, tu es toujours la ou le bienvenu(e), à condition que tu fasses preuve du savoir-vivre élémentaire de rigueur dans tout espace public, c'est-à-dire, entre autres:

- se présenter en arrivant auprès du moniteur ;
- être poli et respecter les camarades, les animateurs, toute personne présente dans la salle de gymnastique ;
- respecter l'intégrité d'autrui (intégrité physique et morale, droit à l'image) ;
- respecter les lois en vigueur concernant la consommation de tabac, d'alcool et de drogues ;
- être soigneux et respecter la salle et le matériel, laisser les choses propres après usage.

Quand on voit ces contraintes, on ne peut plus parler de la mise à disposition d'une salle, mais d'un nouveau service communal. On ne peut donc soutenir cette demande car la « gym » de La Tour-de-Peilz, ou d'autres sociétés sportives, offrent déjà les mêmes prestations, avec le soutien de la commune. Ces sociétés pourraient également demander un traitement égalitaire et facturer les heures de leurs moniteurs comme rétribution juste des services rendus à la Commune.

Laissons donc à nos jeunes l'esprit d'initiative qui les habite à merveille, pour se rencontrer et faire une partie de foot ou de basket. Contrairement à ce que l'on pense, ils s'organisent parfaitement, ils n'ont pas besoin de cette motion.

Il tient tout de même à remercier le motionnaire d'avoir ouvert le débat sur l'utilisation des salles de sport dans notre commune et de nous donner l'occasion de demander une nouvelle fois la construction d'une salle multisports et l'aménagement de nouvelles places de jeu dans notre commune. Par contre, on ne peut pas accepter cette motion et une ouverture des salles de sport comme demandée. Mais, quelle que soit la décision qui sera prise ce soir, il n'aura pas de peine à digérer la saucisse aux choux, ni à bien dormir la nuit prochaine.

M. O. Wälchli, municipal, rappelle que les salles de gymnastique sont, durant la période hivernale, mises à disposition des sociétés locales qui exercent une activité extérieure. Tir à l'arc, club de marche, in-line hockey et CS La Tour utilisent les salles de Bel-Air, Courbet et Mousquetaires le week-end. Reste la salle des Marronniers, mais celle-ci n'est pas aux dimensions d'une salle de gymnastique standard. Ce n'est pas pour rien que les sociétés locales ne demandent pas à s'entraîner dans cette salle. Dès lors, imaginez la cohabitation de deux ou trois sports différents, à moins qu'un groupe de jeunes ne fassent sa loi et impose son activité. Voulons-nous d'un projet « bric-à-brac » ou alors devons-nous déplacer une société locale dans une salle non adéquate pour permettre la prise en charge de quelques jeunes ? Comme l'a signalé le motionnaire, aucune demande n'est venue à ce jour des jeunes eux-mêmes, contrairement au projet du skate-part. Et contrairement à ce projet, la Municipalité invite le Conseil à rejeter les conclusions du présent rapport.

M. G. Vernez aimerait juste ajouter une phrase de la Commission de gestion, datée du 15 avril 2010 : « La Tour-de-Peilz veut être une ville au service du sport et de la jeunesse ».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du rapport de la commission sont refusées à la majorité (quelques avis favorables et un grand nombre d'abstentions)**. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu la motion de M. Gilbert Vernez « Extension des heures d'ouverture d'une salle de sports »,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de ne pas prendre en considération la motion « Extension des heures d'ouverture d'une salle de sports » et de la considérer comme réglée.

6.10. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de Mme Christiane Rithener « A La Tour-de-Peilz, un skate-park pour nos jeunes. Concrétisons leur souhait »

Rapport lu par M. Frédéric Glauser

Mme Ch. Rithener remarque que les jeunes se sont fortement impliqués dans ce projet. Lors de la commission, le municipal en charge du dossier a souligné l'intérêt du projet. L'animateur jeunesse trouve lui que le dossier est incomplet et regrette qu'il n'y ait pas de double devis comparatif, alors que les jeunes ont déjà fait une bonne partie du travail. Il semble que des contacts ont été pris avec les communes voisines pour réfléchir à la création de ce skate-park. A ce rythme-là, les jeunes qui se sont mouillés dans ce projet seront grands-parents quand quelque chose de concret existera enfin ! De nombreuses communes se sont dotées ou sont en passe de se doter de telles infrastructures. Faisons donc quelque chose pour nos jeunes dans notre commune et votons la prise en considération de cette motion !

M. G. Chervet n'a qu'un regret, celui que ces jeunes ne soient pas là ce soir et qu'on ne puisse pas les féliciter pour le travail accompli.

M. le Syndic indique que la Municipalité n'a aucune objection à formuler quant à l'acceptation de cette motion par le Conseil.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (neuf avis contraires et huit abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu la motion de Madame Christiane Rithener intitulée « A La Tour-de-Peilz, un skate park pour nos jeunes. Concrétisons leur souhait »
- oui le rapport de la commission chargée de l'étude de la prise en considération de cette motion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre en considération la motion « A La Tour-de-Peilz, un skate park pour nos jeunes. Concrétisons leur souhait » et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

7. Communications municipales

- 7.1. Communication N° 20/2011 – Engagement du nouveau chef du Service famille, jeunesse et sports
- 7.2. Communication N° 21/2011 – Projet d'installations photovoltaïques
- 7.3. Communication N° 22/2011 – Commission consultative d'aménagement du territoire

Communiqué de presse relatif au budget 2012 de la commune de La Tour-de-Peilz

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

8. Propositions individuelles et divers

Mme G. Pasche revient sur la motion qu'elle avait déposée au sujet des espaces pour les associations. Au vu de la discussion au sein de la commission, il semble que ce qui serait le plus souhaitable, c'est que, dans un premier temps, la commune investigue auprès des associations pour voir quels sont les locaux qu'elles n'utilisent pas, quand ils pourraient être disponibles et qu'une liste soit mise à disposition sur le site internet de la commune. Elle aimerait savoir ce qu'il en est de cette démarche.

Mme T. Aminian, municipale, indique que le service concerné s'est attelé à préparer cette liste en revoyant toutes les conventions que la commune a avec les diverses sociétés et les salles qui sont mises à leur disposition. Le travail est en cours et le Conseil sera informé prochainement.

M. R. Chervet revient sur le rapport concernant Montreux-Vevey Tourisme. Lors de la séance intercommunale, les débats ont été nourris. Ce qui l'a choqué, c'est qu'on parle de Montreux-Vevey, que le rapport ne parle déjà plus que de Montreux-Riviera et que, finalement, on est en train de complètement oublier notre chère commune. Il n'est fait allusion nulle part de notre salle des Remparts, de notre château, de notre théâtre, de nos installations sportives. Alors, soit la Municipalité intervient et se fait entendre auprès des instances de Montreux-Vevey Tourisme, soit on abandonne complètement le terme « Montreux-Vevey » et on passe tout simplement à « Riviera Tourisme ».

Le 2^{ème} point, c'est l'intérêt que chacun porte aux travaux qui vont prochainement avoir lieu dans notre commune. Etant donné ce qui s'est passé à Vevey, où pendant des mois il a été particulièrement difficile de circuler, il serait fort agréable pour tout le monde de connaître le planning des travaux coordonnés entre les deux grands chantiers (réseau d'égouts et parking). Si l'on travaille sur les trois horizontales et les parallèles en même temps, il se demande bien où passera le trafic.

Mme S. Conod rappelle que notre Musée suisse du jeu fêtera l'année prochaine ses 25 ans. Cet anniversaire sera marqué par un certain nombre de manifestations qui auront assez systématiquement lieu le 25 de chaque mois. La toute première aura lieu en collaboration avec l'association des amis du Musée, laquelle organise son agape de janvier le 25 janvier prochain.

M. A. Raemy remarque qu'il était de tradition que le dernier jeton de présence de l'année soit abandonné au profit d'une institution de la commune. Cette année, cela ne semble pas être le cas.

M. le Président indique que ces jetons de présence seront dorénavant cédés à la dernière séance de l'année présidentielle, soit le 30 juin, et non plus en fin d'année comme c'était le cas jusqu'à présent.

M. J. Devenoge adhère à la demande de M. R. Chervet concernant le planning des travaux, tout en n'oubliant pas que d'autres travaux importants devront également être entrepris. En ce qui concerne la salle de gym des Mousquetaires, il a la chance d'y pratiquer la gym tous les mercredis de 18h00 à 19h00. Il relève que ces locaux ne sont pas toujours très propres et aimerait connaître le plan d'entretien de cette salle.

M. le Syndic, au nom de la Municipalité, adresse à chacun tous ses vœux à l'occasion des Fêtes de fin d'année et pour l'année à venir. Il souhaite également remercier le Conseil pour la confiance qu'il a témoignée à la Municipalité en acceptant le budget 2012 sans aucun amendement, de même que pour la qualité des débats et les relations qui se sont instaurées en ce début de législature entre le Conseil et la Municipalité. Joyeuses Fêtes !

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h05 en souhaitant à chacun de très joyeuses Fêtes de fin d'année.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

E. Petitpierre

C. Dind